

« susdite basilique, où sont les catacombes. Tout ce qui précède a été par lui attesté avec serment. »

Une Vénérable, protégée par saint Antoine. — La vénérable Elisabeth Sanna de Corse, du Tiers-Ordre de saint François, laquelle mourut à Rome en 1856, et dont on a instruit le procès, tomba, un jour, de voiture, en se rendant à l'église de Sainte-Marie Majeure, et se fractura le bras. On la transporta à l'hospice de la Consolation où les médecins jugèrent que l'amputation était nécessaire. On avait déjà fait tous les préparatifs. Mais la vénérable Elisabeth se recommanda à saint Antoine et, pendant toute la nuit, elle ne fit que s'affermir dans les sentiments de la plus vive confiance envers lui.

Or, l'heure de l'opération étant arrivée, on trouva le bras de la malade parfaitement sain, et les assistants qui n'en pouvaient croire leurs yeux se joignirent à la vénérable Elisabeth pour rendre gloire à son céleste Libérateur.

Cette relation est extraite du procès de béatification et des dépositions des témoins oculaires.



Pour la Fête de Saint Antoine

ITE AD ANTONIUM (1)

CONVIVES malheureux du banquet de la vie,
 Vous qui n'avez connu, sous la douceur du miel,
 Dans la coupe, à pleins bords, qu'on vous avait servie,
 Des plaisirs enchanteurs que la honte et le fiel,
 Allez à saint Antoine : à ces fausses délices
 Il renonça, pour la croix du Sauveur,
 Et trouva dans ces sacrifices
 Le vrai bonheur.

Vous qui souffrez, vous qui de cette vie humaine,
 Brillante à son matin, et si triste, le soir,
 De saison en saison avez suivi la chaîne,
 De vos rêves dorés sans atteindre l'espoir,
 Allez à saint Antoine : il a l'expérience
 De tant de pleurs essuyés de sa main ;
 Vaste, efficace, est sa science
 Du cœur humain.

(1) Allez à Saint Antoine